

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Par délibération POR 3/1088/CC du 18 décembre 2006 et par convention de délégation de service public du 1^{er} janvier 2007, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la Société Nautique de Marseille (SNM), association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, « la gestion, l'animation et le développement d'un pôle voiliers, bateaux de tradition et multicoques, la promotion et la valorisation de la culture et du patrimoine nautique, la conclusion de partenariats socio-éducatifs pour faciliter l'accès à la plaisance » sur la partie du plan d'eau et des terre-pleins du Vieux-Port de Marseille identifiée sous la dénomination de « périmètre 2 ».

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur cinq exercices, les principaux indicateurs portant sur le service de gestion, animation et développement d'un pôle voiliers et bateaux de tradition, multicoques, de la promotion et valorisation de la culture et du patrimoine nautique ; la mise en place de partenariats socio-éducatifs pour faciliter l'accès à la plaisance, sur le périmètre 2 du Vieux Port.

I- Compte rendu technique

Le délégataire a réalisé en 2011, 436k€ d'investissements, concernant essentiellement le remplacement de 3 pannes, les chaînes mères et corps morts y afférents ainsi que l'augmentation du nombre de chaînes filles. Ces travaux ont été l'occasion de modifier la grille de mouillage pour optimiser le plan d'eau.

Au terme de l'année 2011 le délégataire a réalisé 845 070€ d'investissement sur les 1 150 981€ prévus sur la durée du contrat, soit un taux de réalisation de 73% qui permet de rattraper en grande partie le retard pris par la Société Nautique de Marseille dans la réalisation des investissements.

Le contrat prévoit au 31/12/2011 un taux de réalisation des investissements de 96%, dont certains ne seront peut-être pas réalisables en raison de leur interconnexion avec la phase 2 du projet de semi-piétonisation du Vieux-Port (aménagement des quais pour 124 000€).

Le total des biens de la DSP est amorti à hauteur de 46%.

II- Compte rendu financier et d'activité

1/ Occupation du plan d'eau

En ce qui concerne les tarifs :

Les tarifs de postes à flot appliqués par le délégataire sont votés chaque année par le Conseil Communautaire.

Le tarif pratiqué en 2011 est de 39.33 € HT/m²/an, il a augmenté de 3% par rapport à 2010.

Depuis 2008, il a augmenté en moyenne chaque année de 2%.

En ce qui concerne le nombre de bateaux:

Le nombre de bateaux déclarés passe de 564 en 2010 à 589 en 2011, soit 25 de plus. Le Rapport d'Analyse du Délégué précise seulement que 2 attributions ont été effectuées sur des postes créés

à la suite du réaménagement du plan d'eau. Aussi, un courrier à l'attention du délégataire sollicite des explications sur l'augmentation du nombre de postes et sur leur usage.

En ce qui concerne les attributions :

Transfert d'usage	Liste d'attente	Bateau tradition	Voilier pôle course
22	2	1	1

Les 24 nouveaux membres se sont acquittés du tarif passager pendant un an.
Le bateau de tradition et le voilier de course en ont été exonérés.

En 2011, 20 transferts d'usage avaient été enregistrés, aucune attribution sur liste d'attente.

En ce qui concerne la répartition des usagers:

Nombre d'usagers annuels stable : 538 dont 10 ont 2 bateaux

Bateaux de tradition : 10

Voilier pôle course : 1

Voiliers école de voile: 5

Passager à l'année : 1

En ce qui concerne les escales :

Après avoir connu une forte augmentation (+ 65%) en 2008, le nombre de nuitées d'escales avait diminué en 2009 et 2010 de 11% et 16%. L'année 2011 enregistre une remontée de 17% sans toutefois revenir au niveau de 2008.

Le délégataire le justifie par une meilleure publicité dans le Bloc Marine mais rappelle également que la croissance des manifestations sportives qu'il organise limite les capacités d'accueil de passagers.

Les recettes de passage ont baissé de 78%, mais il semblerait que certaines ait été mal imputées, ce qui génère un paradoxe entre l'évolution des nuitées et des recettes de passage. Une demande d'explications a été adressée au délégataire à ce sujet.

Les recettes des futurs membres qui s'acquittent de la première année du tarif passager ont augmenté de 58%. Même si le délégataire a attribué 4 postes de plus qu'en 2010, cette forte augmentation résulte certainement également de la mauvaise imputation des recettes dont nous attendons des justifications.

2/ Manifestations

En 2011, conformément aux engagements contractuels et dans la continuité des années précédentes, le délégataire a organisé, ou a été club support, de nombreuses et diverses manifestations qui témoignent de la vitalité du club : 11 régates de rayonnement régional, national et international, 3 partenariats socio-éducatifs et une quinzaine d'animations culturelles, festives ou sécuritaires.

3/ Economie de la délégation

Produits

Le chiffre d'affaires s'élève à 1 184 654€, soit 12.6% de plus qu'en 2010. Il poursuit sa progression à un rythme supérieur à l'augmentation moyenne annuelle constatée depuis 2007 (+9.33%).

Il est constitué essentiellement (87%) des redevances des usagers et passagers (escales et futurs membres). Les subventions et recettes de partenariats représentent 5%.

Les recettes augmentent de 19.12%. Cela s'explique notamment par l'augmentation des recettes de passages longue durée et futurs membres facturés au tarif passager.

Charges

Les charges de la délégation évoluent de 21.33% alors qu'elles n'augmentaient en 2010 que de 3,4%. Augmentation due essentiellement à l'intégration des charges d'organisation des régates listées au contrat, représentant un total cumulé de 105K€ environ, soit 8.87% des charges.

Composition des charges :

- 38% de charges externes (gardiennage, organisation régates....)
- 25% de redevance versée à MPM
- 21% de charges salariales

L'activité régate est déficitaire à hauteur de 17 803€, toutefois, ce déficit a été réduit de 49% par rapport à l'année 2010.

Résultat

Globalement la situation financière de la DSP est satisfaisante après 3 années de résultats positifs, dont 90k€ en 2011, 94K€ en 2010 et 86k€ en 2009.

4/ Relations financières avec MPM

La SNM a versé en 2011 une redevance de 297 k€ à la collectivité délégante dont 247 k€ correspondant à la part fixe et le solde à la part variable calculée sur le chiffre d'affaires, à savoir 50K€ (4% du chiffre d'affaires reversés au délégant). La redevance versée a augmenté entre 2010 et 2011 de +2.8%.

La redevance totale versée au délégant compte pour 25% du total des charges.

5/ Effectif

En ce qui concerne les effectifs, 7 salariés sont affectés à la DSP, mais certains ne le sont que partiellement, aussi, au total ce sont 5,5 équivalents temps pleins qui sont affectés à la DSP. Ce qui constitue un temps partiel de 50% en plus par rapport à 2010.

La SNM estime par ailleurs que les bénévoles sont mobilisés pour un équivalent de 6.83 équivalents temps-pleins pour la DSP, soit plus de la moitié des effectifs réels présentés par le délégataire.

Par rapport à l'exercice 2010, on constate une relative stabilité de l'effectif salarié contre une baisse des effectifs bénévoles.

Effectif total salariés + bénévoles : 11.8 équivalent temps plein.

III- Qualité du service

Le registre des réclamations mise à disposition des usagers ne comporte aucune inscription.

Les usagers qui se plaignaient des bateaux des professionnels de la DSP1 (CNTL) ont été déplacés à babord de ladite panne pour améliorer la circulation dans le chenal.

Malgré un gardiennage jour et nuit les actes d'incivisme sont encore à déplorer notamment durant la période estivale.

De même qu'en 2010, en 2011 aucune nouvelle mesure en faveur de la protection de l'environnement n'a été réalisée.

45 usagers de la Panne Criée sont devenus membres de la Société Nautique de Marseille.

IV- Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2011

Le délégataire a renouvelé son effort dans la communication des informations notamment en termes d'activité, de tarifs, de contrats de sous-traitance, investissements et entretien.

Toutefois, quelques éléments restent encore à fournir tel que : le détail des recettes de gardiennage, de passage, l'état du transfert du droit à déduction de TVA, les annuités d'emprunts, le détail du nombre de bateaux présents sur le plan d'eau qui ont fait l'objet d'un courrier transmis à la Société Nautique de Marseille (SNM) le 27 juillet 2012.

Le retard relatif à la réalisation des investissements a été quasiment rattrapé par le remplacement de 3 pannes et de leur chaînes mère et corps morts ainsi que l'augmentation du nombre de chaînes filles. L'état des immobilisations reste satisfaisant du fait de l'entretien courant et des investissements

La situation financière de la SNM, est saine et très satisfaisante depuis 2009.

Les effectifs et tarifs sont restés stables.

Une nouvelle année encore, un nombre important de manifestations sportives et culturelles a été organisé, ce qui témoigne du caractère dynamique du club.

L'activité 2011 a été globalement satisfaisante.